



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 095-219500543-20240209-004_2024-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°04

DATE DE LA CONVOCATION 02/02/2024	L'an deux mille vingt quatre Le neuf février à dix-neuf heures et huit minutes.
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 02/02/2024	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 8 Absent représenté : 1 Absent : 1 Votants : 9	Étaient présents : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Olivier FLIGNY - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Laurent RONDEAU Absents représentés : Olivier MAUGER (pouvoir à Ludovic BAZOT) Absent : Sylvain GUICHARD Secrétaire de séance : Isabelle ROBERT Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°04 OBJET : Montant vaisselle/mobilier/présentation ménage pour la location de la salle Lucien Burckel	Monsieur le maire expose : lors d’une réservation de la salle Lucien BURCKEL, un état des lieux d’entrée est établi avec le locataire. A la sortie un état de lieux est établi afin de s’assurer que le locataire n’a rien détérioré, cassé ou perdu et qu’il rend la salle dans l’état dans laquelle il l’a trouvé, notamment en termes de propreté. Une tarification est appliquée lorsque de la vaisselle ou du mobilier viennent à être perdus ou cassés et dans l’hypothèse où le ménage ne serait pas conforme à l’entrée dans les lieux. Afin de pouvoir facturer le locataire, le service de gestion comptable de la DGFiP de Magny-en-Vexin nous demande de délibérer sur la tarification applicable, en TTC, en cas de contradiction sur l’état des lieux de sortie avec le locataire.

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Monsieur le Maire propose les tarifs suivants, **à l'unité** :




Couteau inox	2€
Fourchette inox	2€
Cuillère à café	2€
Cuillère à soupe	2€
Verre à pied grand modèle	4€
Assiette plate	6€
Assiette dessert	5€
Verre « cantine »	2€
Cruches	10€
Ouvre boites	5€
Tirebouchon	5€
Saladier	10€
Bols	5€
Table grises pliantes	100€
Table Blanche	60€
Chaise	40€

Prestation ménage : 300€ (trois cents euros)

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

ADOpte à l'unanimité la tarification de la vaisselle et du mobilier comme suit :

Couteau inox	2€
Fourchette inox	2€
Cuillère à café	2€
Cuillère à soupe	2€
Verre à pied grand modèle	4€
Assiette plate	6€

	Assiette dessert	5€
	Verre « cantine »	2€
	Cruches	10€
	Ouvre boites	5€
	Tirebouchon	5€
	Saladier	10€
	Bols	5€
	Table grises pliantes	100€
	Table Blanche	60€
	Chaise	40€
	ADOpte à l'unanimité la prestation ménage pour un montant de 300€	
CACHET MAIRIE 	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 16 février 2024	
	EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME	
	Le Maire,  Ludovic BAZOT	
	Le secrétaire de séance,  Isabelle ROBERT	